

# RISQUES NATURELS

Commune de : **CLELLES**  
38 113

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DU TOURISME  
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux - services)  
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

**LE  
G  
E  
N  
D  
E**

échelle :  
**1 / 10.000**

établi le :  
20 - 05 - 1977  
modifié le :  
... 197

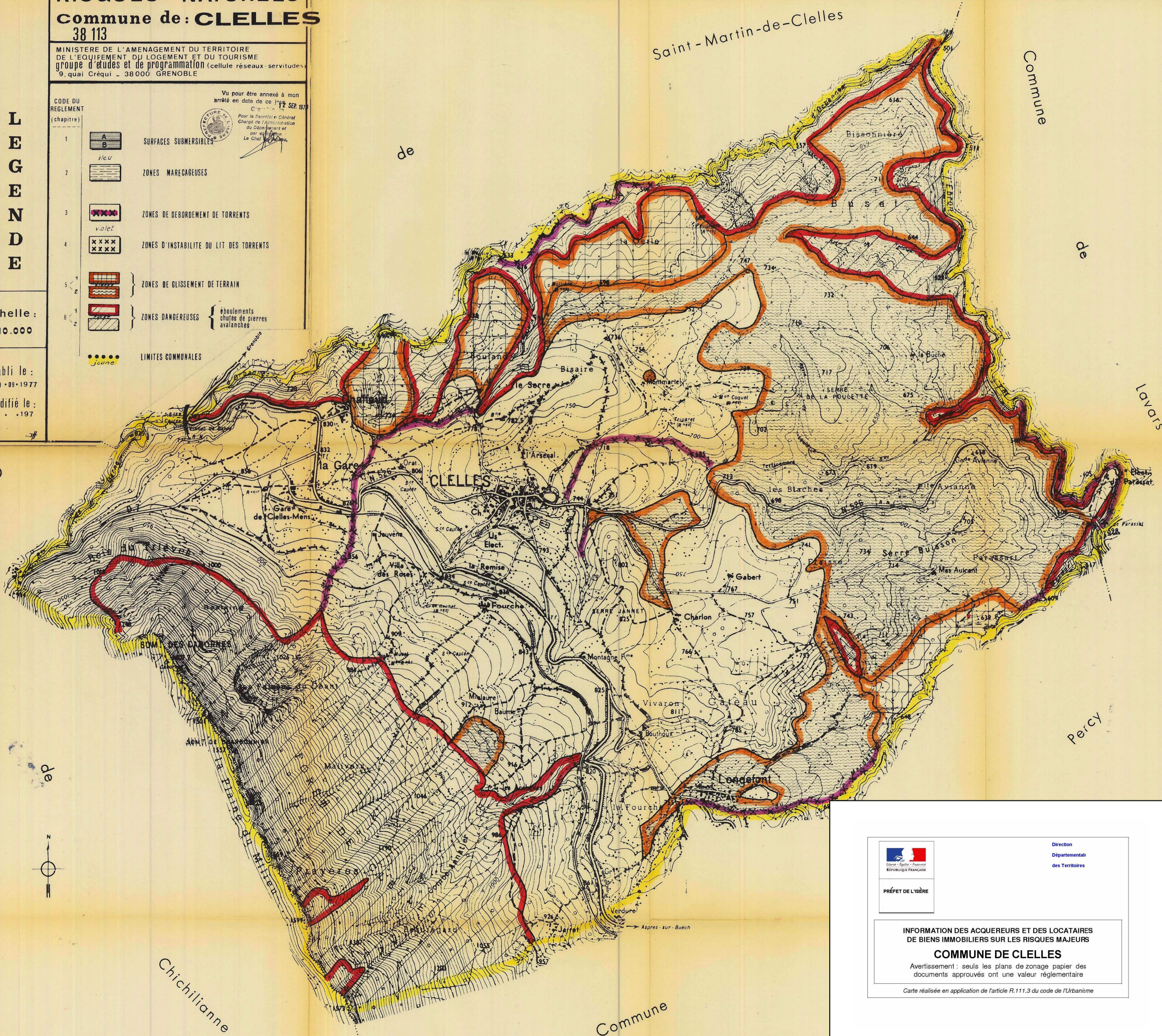
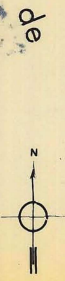
Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour 12 SEP 1977

Pour le Secrétaire Général  
Chargé de l'Administration  
du Département et  
par délégation  
Le Chef de Bureau

1		SURFACES SUBMERSIBLES
2		ZONES MARÉCAGEUSES
3		ZONES DE DÉBOULEMENT DE TORRENTS
4		ZONES D'INSTABILITÉ DU LIT DES TORRENTS
5		ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN
6		ZONES DANGEREUSES
		LIMITES COMMUNALES

éboulements  
chutes de pierres  
avalanches

Commune



Direction  
Départementale  
des Territoires

PRÉFET DE L'ISÈRE

---

**INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES  
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS**

**COMMUNE DE CLELLES**

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme